



Acompte et solde d'un chantier

Par **abdelmalek**, le **27/04/2011** à **10:00**

Bonjour,

j'ai signé un devis avec une grande société de pose de fenêtre, de réputation nationale.

J'ai versé 40% de la somme totale à la signature de ce devis (ce qui me paraissait beaucoup, mais bon).

Or, la dite boutique franchisée a déposé le bilan. Un liquidateur judiciaire s'est emparé des dossiers et les a transmis à une boutique similaire.

Cette dernière m'a contacté il y a peu via son siège national afin de reprendre le chantier aux mêmes conditions, en prenant en compte mon acompte (encore heureux).

Ce qui me gêne, c'est que cette boutique me demande de signer des papiers (mon accord pour la reprise du chantier et une fiche de TVA simplifiée) en y joignant le solde par chèque qui ne sera encaissé qu'après la pose. Pour les papiers, je suis ok, mais pour le chèque...

J'avais convenu avec la boutique qui a déposé le bilan que je ne remettrai le chèque qu'à la fin du chantier, ce qui me paraît normal.

Et là, on me demande de le donner avant, "pour que le dossier soit complet auprès du liquidateur judiciaire", et on m'a certifié par téléphone que le chèque ne serait pas encaissé avant la fin du chantier.

Je n'ai absolument pas confiance, du coup. Dois-je leur transmettre le chèque ou exiger de le remettre à la fin du chantier? J'ai quand même déjà versé près de 4000 euros...

Merci d'avance pour vos réponses!